



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

N° 86 / 2025

**CONTRAT DE PRESTATION  
TEXTES ET REVES  
LE SAMEDI 6 DECEMBRE 2025**

Nature de l'acte :  
1.4 Commande Publique / Autres types de contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération n°4/II/2023 du 10 février 2023, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

**Considérant** que, dans le cadre de la fête de Noël, le multi accueil souhaite proposer un spectacle de Noël le samedi 6 Décembre 2025,

**Considérant** que, le choix s'est porté sur le spectacle « La Boîte à Merveilles Frères et sœurs ou presque » proposé par l'association « Textes et Rêves »,

**Considérant** qu'il convient de signer un contrat de prestation avec l'Association « Textes et Rêves », sise BP 20085, 28501 Vernouillet Cedex

### DÉCIDONS

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:** De signer le contrat de prestation avec l'Association « Textes et Rêves » portant sur la représentation « La Boîte à merveilles Frères et sœurs ou presque » le samedi 6 Décembre 2025 à 10 heures au multi accueil La Buscalide.

**ARTICLE 2:** D'accepter le montant total de la prestation qui s'élève à 791,25 euros TTC auquel il conviendra d'ajouter un forfait supplémentaire de 65,00 euros TTC pour les frais de déplacement,

**ARTICLE 3:** Ampliation de la présente Décision sera transmise :  
- en Préfecture des Yvelines,  
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie.

Buchelay, le 29 octobre 2025.

Publication électronique sur le site internet communal  
Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982  
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Mr Stéphane TREMBLAY,

Signé électroniquement par : Le maire  
Date de signature : 31/10/2025  
Qualité : Le maire et président du CCAS

1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUC

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • [www.buchelay.fr](http://www.buchelay.fr)